

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

*Séance du 4 juillet 2024
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire*

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, KLEINMANN Jean-Jacques, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique.

Objet : Recrutement de deux ATSEM contractuelles à temps non complet –

D'une part, il est proposé de créer un poste d'ATSEM non-titulaire, à raison de 28h20 hebdomadaires à compter du 21 août 2024 et jusqu'au 20 août 2025 sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire). D'autre part, il est proposé de créer un poste d'ATSEM non-titulaire, à raison de 28h20 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 20 août 2025 sur la base de l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité).

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe non-titulaires au 1^{er} échelon, à raison de 28h20 hebdomadaires, du 21 août 2024 au 20 août 2025 sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

APPROUVE à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe non-titulaires au 1^{er} échelon, à raison de 28h20 hebdomadaires, du 1^{er} septembre 2024 au 20 août 2025 sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les agents percevront, à compter de leur nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous actes y relatifs.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 9 juillet 2024

Transmis à la Préfecture le 9 juillet 2024

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 9 juillet 2024

Le Maire, Sylvie ROHELLY

La secrétaire, MUGLER Christelle


